

PREAVIS N° 12-2024

Budget 2025 — Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis n° 12-2024 de l'ARAS.

La commission de gestion (ci-après « la commission ») s'est réunie le 3 octobre 2024 en présence de Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction et M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS que nous remercions pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies.

Suite à cette rencontre, une nouvelle version du préavis et de son annexe nous sont parvenus le 11 octobre 2024 ; à sa lecture la commission n'a pas jugé nécessaire d'organiser une nouvelle rencontre.

Analyse

Tout comme les années précédentes, ce préavis présente la proposition de budget de fonctionnement des quatre secteurs de l'ARAS, chacun disposant d'un mode de financement particulier.

La commission renvoie le lecteur au préavis tant en ce qui concerne la description des secteurs d'activité que des commentaires détaillés émaillant les différentes lignes de budget, particulièrement pour celles qui présentent une différence par rapport au budget pour l'année 2024.

Comme les années précédentes, nous relevons que les comptes 710 et 720 sont entièrement financés par le canton ; les postes de ces comptes n'appellent pas de commentaires.

En ce qui concerne le comptes 711, la commission ne relève rien de particulier, si ce n'est la poursuite de la révision des conditions-cadres de travail, déjà initiée lors les années précédentes et qui vont se poursuivre en 2025 ; la commission salue et soutient le choix de financer les charges correspondantes par prélèvement sur le fonds de réserve ARAS (rubrique 4801.00).

Dans la même lignée, la commission salue la décision du Comité de direction d'avoir repris l'amendement proposé l'année passée diminuant de 50% la charge des communes par prélèvement au fonds de réserve mentionné ci-dessus. La commission relève cependant que le courriel envoyé 10 octobre 2024 aux communes intitulé « ARAS Nyon - projet budget 2025 - part à charge des communes » mentionne un coût de CHF 0,60 / habitant. Il s'agit là probablement d'une erreur et nous encourageons les communes à bien présenter dans leur budget un coût de de CHF 0,30 / habitant.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter préavis n° 12-2024 de l'ARAS et :

- d'accepter le budget ordinaire 2025 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CRS) », montants entièrement couverts par la subvention DGCS ;
 - les montants portés en charge du compte 711 – « Autorités et administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0,30/hab ;
 - les montants portés en charge du comptes 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par des subventions DGCS et CCAVS.

Pour la commission :

Céline Etoupe Municipale de St-George

Yves Dalebroux Municipal de Signy-Avenex

Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids
Rapporteur

John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon